

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DASCO 136 Subvention (71 400 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école » pour l'année scolaire 2020-2021

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Projet Educatif Territorial Parisien signé le 1^{er} septembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention de 71 400 euros à l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école » afin de permettre le fonctionnement du dispositif pendant l'année scolaire 2020-2021 et lui demande l'autorisation de signer une nouvelle convention annuelle avec l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 71 400 euros est attribuée à l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école » (111621) afin de permettre le fonctionnement du dispositif pendant l'année scolaire 2020-2021.

Article 2 : Mme la Maire est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs jointe au présent projet avec l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2020 (pour les dépenses entre septembre et décembre 2020) et suivant (pour les dépenses entre janvier et juillet 2021), sous réserve de la décision de financement pour ce dernier.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO